

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurien.

**Présents :** Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Pascal BECHU, Elodie RIBOT, Isabelle LESPORT, Emmanuel BAUDET, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Eric BORDET,

**Absents excusés :** Marie-Cécile SIMONNEAU donne pouvoir à Jean DUCHAMBON  
Jean-Michel LACERE donne pouvoir à Jean DUCHAMBON

**Secrétaire :** Laurence BEIGE.

- Ordre du jour :**
- Vote des comptes administratifs 2020
  - Vote des Budgets primitifs 2021
  - Vote des Taux d'imposition
  - Vote des subventions associations
  - PLU
  - Rapport Chambre Régionale des Comptes
  - Convention SEHV et Loi HERCULE
  - Demande subventions travaux
  - Questions diverses

Le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2020 qui est validé à l'unanimité.

Le maire informe que :

- l'élection du Conseil Municipal des jeunes (CMJ) aura lieu samedi 03 avril 2021 à partir de 9h dans la salle La Bernardie avec le respect des gestes barrières
- le recensement prévu est annulé en raison de la pandémie, le recrutement des agents recenseurs est donc caduque.

## **1 Vote des comptes administratifs 2020**

Compte administratif commune :

Les dépenses s'élèvent à 1 326 263.67€

Les recettes 2 080 410.88€

Un excédent de trésorerie en sur équilibre qui s'explique avec les projets restant à réaliser.

Il est à noter que les charges de fonctionnement représentent mensuellement au minimum 90 000€ et que cet excédent ne permet qu'un fonctionnement de 7 mois.

Le compte administratif commune est voté à la majorité.

CCAS :

Les dépenses s'élèvent à 1 501.81€

Les recettes s'élèvent à 2 401.98 €

Le compte administratif du CCAS est voté à la majorité.

## **2 Vote budgets primitifs 2021**

<u>Budget communal :</u>	FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes	1 899 589.52
	INVESTISSEMENT : dépenses	279 326.77
	Recettes	857 094.53
	(section d'investissement votée en suréquilibre)	

<u>Budget CCAS :</u>	FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes	3 740.67
	INVESTISSEMENT : dépenses/recettes	0

Comme prévu initialement dans les projets annoncés, des travaux de rénovation des logements de la poste, le changement des huisseries à l'école primaire ainsi que l'insonorisation d'une classe « test » et l'aménagement du cimetière sont proposés.

Le budget primitif communal voté à la majorité.  
Le budget primitif CCAS voté à l'unanimité.

### **3 Vote des taux d'imposition**

Un échange s'installe sur les taux d'imposition.

Les taux sont adoptés à la majorité.

### **4 Vote des subventions aux associations**

Tous les présidents, présidentes d'associations ont été rencontrés par Jacky TOULEMONT la pandémie ayant mis les associations en difficulté, il est proposé de renouveler les subventions sur la même base que l'année passée.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

### **5 PLU**

Le cabinet d'étude qui avait commencé à travailler sur le PLU est malheureusement en cours de liquidation au 10 mars 2021, une nouvelle démarche devra être initiée avec un nouveau cabinet d'études. Reste à savoir si réglementairement, nous pourrions poursuivre l'étude au niveau actuel ou bien tout reprendre ?

### **6 Rapport Chambre Régionale Des Comptes**

Le rapport est consultable en mairie mais n'apporte aucun commentaire.

### **7 Convention SEHV et Loi Hercule**

Le SEHV propose de voter contre le projet « Hercule »

Le projet « Hercule » initié par le gouvernement à la demande de la Commission Européenne, est un projet de réorganisation se traduisant par la scission du groupe Électricité de France (EDF) en 3 entités :

- EDF BLEU : une entreprise 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport.
- EDF VERT : une entreprise publique réunissant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, attirerait les investisseurs privés.
- EDF AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Le Conseil Municipal valide la motion portée par le SEHV.

Une possibilité d'installer une infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) est présentée par Didier DELAVERGNAS, cette proposition est validée par le Conseil Municipal qui devra réfléchir sur l'emplacement de cette IRVE (située non loin de la bretelle de la 2x2 voies au niveau du Temple).

### **9 Demande de subventions travaux**

#### Travaux

Des demandes de subventions sont en cours, DETR notamment, en lien avec les projets.

### **10 Chemins**

L'enquête publique concernant le chemin des Vignes à Dieu et le chemin du Puits de la rue est terminée et le commissaire enquêteur s'est prononcé :

- Défavorable pour la cession du chemin des Vignes à Dieu au profit de M. Christophe CHAZELAS, ce chemin permet l'accès à une route et 2 associations (association nos villages et chemins et association de l'environnement) s'y sont opposées.
- Favorable concernant le chemin du Puits de la Rue au profit de M. Frédéric BRUN.

### **11 Éclairage public**

Une réflexion sur l'abaissement de l'intensité de la lumière au village du Mas est en cours afin d'étudier à la fois une réduction des coûts et d'autre part une amélioration pour la planète, il faudra aussi réfléchir à une coupure totale pendant la nuit afin d'étudier les économies.

### **12 Familles Rurales**

L'association Familles Rurales gère la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement et emploie 5 personnes sur les postes de direction et d'animation.

La charge de travail étant trop lourde pour les bénévoles, le Conseil d'Administration de Familles Rurales ne souhaite plus continuer à assumer la gestion de la garderie et de l'ALSH,

Au regard du partenariat déjà existant entre l'association et la collectivité, une réflexion s'est engagée afin de maintenir le service aux familles.

Il est donc proposé que la collectivité de Saint-Victurnien reprenne la gestion de la garderie et de l'accueil de loisirs sans hébergement et intègre les salariés dans un 1er temps.

Dans un 2ème temps, des travaux d'extension sont à la réflexion avec un 1er chiffrage fait par l'ATEC.

La CAF, la mairie et l'association se sont déjà réunies plusieurs fois. D'autres rencontres sont prévues afin de réfléchir sur la politique enfance jeunesse dans sa globalité.

Pour rappel, la collectivité porte un relais d'assistantes maternelles (RAM) avec la commune de Saint-Brice, un contrat enfance jeunesse a été contractualisé depuis 3 ans et devrait être remplacé par une convention territoriale globale (CTG).

La proposition est validée à l'unanimité.

### **13 Questions diverses**

#### Acquisition terrain

Le Maire informe qu'un terrain de 2 200m<sup>2</sup> dans le bourg, situé derrière l'étude du notaire sections AD54, AD57 et AD56, pourrait être acheté par la collectivité, pour un montant de 65 000€ à négocier. Ce terrain pourrait être aménagé en jardin paysagé, en quelques places de stationnement - des WC publiques. Cette opportunité donne la possibilité d'un aménagement du centre bourg et tendra à modifier positivement le bourg de Saint-Victurnien.

La proposition est validée à l'unanimité et mandate le Maire pour négocier avec le vendeur.

#### Vente terrain

Une proposition d'achat pour un terrain communal section AW193 situé Route de Chez Mallet a été faite pour une valeur de 29 000€.

La proposition est validée à l'unanimité.

#### Vaccination

Stéphanie REIJASSE explique que l'Agence Régionale de Santé qui l'emploie a validé sa proposition de procéder à la vaccination des personnes de + de 75 ans et ce dans la salle des fêtes de La Bernardie transformée en centre de vaccination. Cette vaccination a pu se faire grâce aux médecins, pharmacienne, infirmiers et infirmières, secrétaires médicales et autres bénévoles de Saint-Victurnien et, sans oublier le Maire et le 1er adjoint qui sont allés chercher les personnes dépendantes sans moyen de locomotion.

#### Communication

Le site internet de la collectivité a été relooké.

La commune s'est aussi dotée d'un « Panneau Pocket » pour diffuser toutes les informations à tous les habitants sur leur téléphone portable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.